



37^e Opération Pièces Jaunes

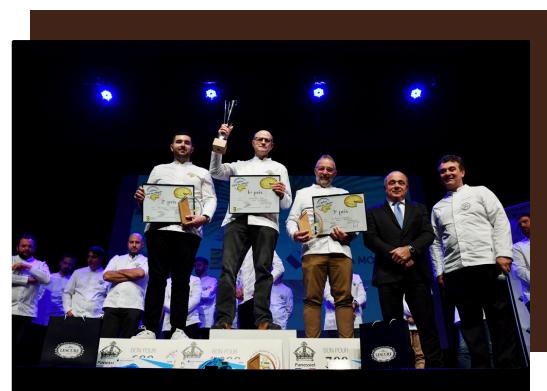
Le **7 janvier au 7 février 2026**, la Fondation des Hôpitaux organise la 37^e édition de l'**opération Pièces Jaunes**, destinée à récolter des dons pour financer des projets visant à améliorer le quotidien des enfants et des adolescents hospitalisés. Ce rendez-vous annuel, populaire et fédérateur, mobilise les boulangers autour de sa célèbre tirelire et à travers de nombreuses actions locales et digitales. Retrouvez l'incontournable tirelire jaune en boulangerie, dès le 7 janvier. Le lancement de l'opération se déroulera cette année au CHU de Bayonne, avec la participation de la Fédération Départementale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie des Pyrénées Atlantiques.

Retrouvez plus d'informations sur :
<https://www.fondationhopitaux.fr/pieces-jaunes/>

Résultats du Concours National de la Meilleure Galette aux Amandes

Le concours National de la Meilleure Galette aux Amandes s'est tenu à l'IFI03 d'Avermes les 2 et 3 décembre. L'événement, marqué par une ambiance chaleureuse et conviviale, a réuni 20 candidats passionnés venus de toute la France. Après des dégustations serrées, le jury a dévoilé le palmarès : **1er - Gilles Lecointre (Centre-Val de Loire)**, **2e - Frédéric Hubert (Grand Est)**, **3e - Hervé Traclet (Île-de-France)**.

Félicitations à l'ensemble des participants pour leurs excellents résultats et leurs qualités professionnelles, qui ont fait de cette édition un moment riche en échanges.



Le repos hebdomadaire du salarié

Pour la première fois, la chambre sociale de la Cour de cassation **se prononce en faveur de la semaine civile** :

- Chaque salarié doit bénéficier d'un **repos hebdomadaire au cours de chaque semaine civile, soit du lundi 0 heure au dimanche 24 heures**.
- **Un salarié peut travailler plus de 6 jours consécutifs si cette période chevauche 2 semaines civiles et que chacune comporte un repos.** Il n'est pas nécessaire que le salarié bénéficie d'un repos sur toute période de 7 jours glissants (sous réserve de dispositions conventionnelles plus favorables).

Cass. soc., 15 nov. 2025, n° 24-10.733.



Rendez-vous au Sirha Bake & Snack du 18 au 21 janvier 2026

Le **Sirha Bake & Snack**, anciennement Europain, salon emblématique des professionnels de la boulangerie-pâtisserie et du snacking, revient pour une **26^e édition du 18 au 21 janvier à Paris - Porte de Versailles**. La CNBPF sera présente **stands A34 et A42, Hall 1**. Les visiteurs retrouveront sur les stands : le journal Les Nouvelles de la Boulangerie Pâtisserie, le livre Devenir Boulanger, le Syndicat des Boulanger du Grand Paris, AG2R LA MONDIALE, MAPA Assurances, MAB (Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie), EIGRENE, la marque Boulanger de France et Boulangerie Avantages. Un fournil sera mis à disposition par Bongard, où trois journées seront dédiées aux spécialités régionales boulangères.

Plus d'informations [ici](#)



Subvention prévention « Poussières de farine »

A compter du 11 décembre 2025, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels met en place une **Subvention Prévention « Poussières de farine »** qui propose, aux entreprises de moins de 50 salariés, des solutions de prévention visant à **réduire l'exposition des salariés aux poussières de farine**.

Cette subvention correspond à **70 % du montant HT des sommes engagées, dans la limite de 25 000 €, avec un plancher minimum de 1 000 €**.

Elle permet de financer les équipements suivants :

- Les **pétrins à capot plein transparent**,
- Les **batteurs-mélangeurs** à capot plein transparent,
- Les **diviseuses à faible émission de farine** (diviseuse, diviseuse-formeuse, diviseuse-bouleuse),
- Les **aspirateurs de boulangerie/pâtisserie** adaptés aux poussières de farine et ses accessoires,
- Les **farineurs** manuels ou automatiques.



Financement de la formation (PDC-50) et aide à la fonction de maître d'apprentissage

Pour l'année 2026, le plafond du budget du Plan de Développement des Compétences (PDC) - entreprises de moins de 50 salariés est porté à 3 500 € par entreprise, contre 2 100 € en 2025. Les modalités détaillées de prise en charge sont consultables via le lien suivant :

<https://www.opcoep.fr/criteres-de-financement?branche=208>

Par ailleurs, les entreprises peuvent bénéficier de l'aide à la fonction tutorale et de maître d'apprentissage. Cette aide s'élève à 230 € par mois pendant 6 mois, pour chaque contrat, et n'est plus limitée à un seul bénéficiaire. Elle concerne tous les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation. La démarche est simple : il suffit de contacter l'OPCO au 09 70 83 88 37.



ITELIS : Le réseau d'opticiens et d'audioprothésistes

Pour permettre à vos salariés d'accéder à des prestations de qualité aux meilleurs coûts, AG2R LA MONDIALE a choisi le réseau de soins Itelis qui permet de trouver les professionnels de santé les plus adaptés et de profiter de la dispense d'avance de frais.

Des tarifs exclusifs en optique (jusqu'à 40% d'économie sur les verres,) et sur les aides auditives (15% d'économie en moyenne).

Pour accéder au réseau de soins, rendez-vous sur l'[espace client](#) rubrique « trouver un professionnel de santé ».

Retrouvez toutes les informations sur [AG2R LA MONDIALE](#)



© Photos : CNBPF - Frédéric Vielcanet - Pièces Jaunes - Charly Hel